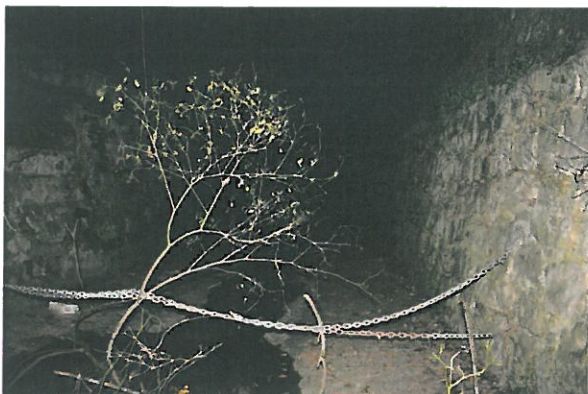


Bilan des enjeux

Le Spélerpès de Strinati est la seule espèce communautaire trouvée dans l'aire d'étude. Plusieurs individus semblent cantonnés au cours aval du ruisseau tandis que les versants abrupts et la partie amont du ruisseau ne paraissent pas utilisés. Le fond du vallon possède toutefois une importance pour l'espèce car il s'agit d'un habitat fonctionnel qui possède une valeur de zone tampon, la séparant des quartiers d'habitations.



Berges maçonnées de la section aval du ruisseau

Photo : T. Roussel / Naturalia



Parois rocheuses naturelles dans le ruisseau

Photo : T. Roussel / Naturalia



Spélerpès de Strinati, dans le ruisseau au sud de l'aire d'étude

Photos (sur site) : T. Roussel / Naturalia

5.3.3 LES REPTILES

Généralités sur les peuplements et les grands types d'habitats

La commune de Roquebrune Cap-Martin abrite une diversité herpétologique typique des communes littorales des Alpes-Maritimes soit généralement un faible nombre d'espèces. Les espèces les plus notées sont des espèces communes, à large valence écologique comme le Lézard des murailles *Podarcis muralis* ou la Tarente de Maurétanie *Tarentola mauritanica*. La couleuvre de Montpellier *Malpolon monspessulanus* a également été contactée sur la commune en 2014 (source : Faune PACA) et la Couleuvre d'Esculape est régulièrement notée dans ces falaises littorales (Naturalia, comm. pers.). Une espèce moins commune comme l'Hémidactyle verruqueux *Hemidactylus turcicus* (Naturalia, obs. pers.) est également présente dans certains quartiers d'habitations ou sur certaines parois rocheuses.

Dans le cas de la zone à l'étude, les habitats sont favorables aux espèces généralistes et seules ces dernières ont été observées. Des recherches ciblées ont été menées pour les géckonidés nocturnes, mais seule la Tarente

de Maurétanie est à signaler. La zone d'étude ne présente pas les grandes parois rocheuses nécessaires à la présence du Phyllodactyle d'Europe ou de l'Hémidactyle verruqueux.

Les espèces d'intérêt communautaire

Aucune espèce de l'annexe II de la Directive Habitats n'a été identifiée dans l'aire d'étude.

Bilan des enjeux herpétologiques

Seules des espèces non communautaires ont été recensées dans l'aire d'étude. A ce titre, l'évaluation des incidences ne concernera pas les reptiles.

5.3.4 LES CHIROPTÈRES

Généralités sur les peuplements et les grands types d'habitats

Les inventaires diurnes ont permis d'identifier trois gîtes favorables aux chiroptères (anciennes constructions).

Dans l'une de ces constructions, un individu de Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum* a été découvert mort dans la cave. Cette espèce rare pour le département des Alpes-Maritimes (Plan régional d'action 2012) possède une forte valeur patrimoniale et les guanos observés au sol laissent envisager la présence d'un ou deux individus supplémentaires. Ces données viennent corroborer les inventaires menés en 2012 et 2013 par le GCP dans le cadre du site Natura 2000 en question.



Cave abandonnée, gîte du Grand Rhinolophe

Photo : D. Marguerat / Naturalia



Grand Rhinolophe trouvé mort dans la cave

Photo : D. Marguerat / Naturalia


Au regard de l'intérêt potentiel concernant l'hibernation, des inventaires complémentaires ont été menés au cœur de l'hiver 2014-2015. Ces derniers se sont révélés non concluants et aucun chiroptère hibernant ne semble fréquenter ce site à cette période de l'année. De plus, aucune nouvelle trace de fréquentation (guano en l'occurrence) n'a pu y être observée depuis le dernier passage. Ceci confirme le caractère très ponctuel et occasionnel de la fréquentation de ce gîte (occupation secondaire).

Sur l'ensemble du site Natura 2000, 4 gîtes de Grand rhinolophe sont à mentionner uniquement en bâti. Il s'agit de gîte de transit et d'hibernation (anciens forts notamment) mais uniquement de très faibles effectifs. Les effectifs fréquentant ce site Natura 2000, font état d'une micro population estimée entre $4 < \text{Pop} < 10$ individus (source : DocOb).

Concernant les prospections acoustiques, les enregistrements ont permis de mettre en évidence le cortège classique du département avec globalement une activité de chasse relativement faible. Aucune espèce listée au FSD n'a été contactée.

Les espèces d'intérêt communautaire

Une seule espèce de l'annexe II a été recensée dans l'aire d'étude : le Grand Rhinolophe. Compte tenu de son statut biologique, il doit faire l'objet d'une évaluation des incidences du projet sur son habitat notamment.

<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> Grand rhinolophe		Protection nationale, Directive Habitats (annexe 2 et 4)			
	Description	Il s'agit du plus grand <i>Rhinolophidae</i> européen, très facile à reconnaître dans la zone biogéographique étudiée.			
	Ecologie	Ses habitats de chasse sont très variés. En Europe, il évolue plutôt dans les plaines chaudes et les montagnes méditerranéennes lorsque celles-ci sont d'une grande diversité de structures ou présentent une mosaïque d'habitats (particulièrement en présence d'élevage de bétail).			
	Répartition	En France, l'espèce est présente dans toutes les régions mais les populations les plus importantes se concentrent le long de la façade atlantique.			
	Dynamique Menaces	En régression, sensible aux dérangements des colonies et à la modification de son environnement.			
Enjeu régional	Critères stationnels				Enjeu sur l'aire d'étude
	Localisation	Représentativité	Habitat	Statut biologique	
Assez fort	Sud-est de la zone d'étude	1 seul individu trouvé mort en gîte. Accueil possible de moins de 5 individus.	Occupait une cave désaffectée. Les autres habitations abandonnées présentes ont été investiguées, en vain.	Fréquentation occasionnelle en transit (guano) L'espèce est absente en hibernation.	Assez fort Il s'agit d'un gîte de transit, occasionnellement fréquenté.

Bilan des enjeux chiroptérologiques

Une espèce de chiroptères listée au FSD du site « Corniche de la Riviera » est présente au sein de la zone d'étude. En effet, l'un des quatre gîtes de Grand rhinolophe référencé dans le tome 1 du DocOb est directement concerné par l'aire d'étude : il s'agit d'un gîte de transit en phase de chasse, occasionnellement utilisé par un individu sûr, 3 individus maximum, de manière très occasionnelle. Depuis 2012 et la découverte d'un individu mort, aucune trace de présence n'a été détectée malgré plusieurs visites à différentes périodes de l'année.

5.3.5 BILAN DES ENJEUX

A l'issue des campagnes de terrain, il est possible de synthétiser les enjeux d'intérêt communautaire dans le tableau suivant :

Espèce	Statut réglementaire	Directive Habitats	Niveau d'enjeu régional	Statut dans l'aire d'étude	Niveau d'enjeu stationnel
Amphibiens					
Spéléropès de Strinati	PN	Annexe II	Fort	Sédentaire Une petite population de quelques individus évolue dans la partie aval du ruisseau qui se trouve au sud de l'aire d'étude	Fort Espèce endémique. Habitat favorable et plusieurs individus recensés
Chiroptères					
Grand Rhinolophe	PN	Annexe II	Assez fort	Occasionnel en gîte. Quelques individus (maximum 3) utilisent occasionnellement une cave abandonnée comme gîte de transit. Absent en période hivernale.	Assez fort Faible effectif Activité réduite dans l'année mais la cave fait partie des 4 gîtes connus pour l'espèce dans le site Natura 2000



Figure 9 : Localisation des enjeux biologiques d'intérêt communautaire

5.4. REPRÉSENTATIVITÉ ET FONCTIONNALITÉ DES ESPÈCES ET HABITATS DE L'AIRES D'ÉTUDE VIS-À-VIS DES SITES NATURA 2000

Les tableaux 4 et 5 récapitulent la représentativité des habitats et des espèces de la ZSC « Corniches de la Riviera » sur l'aire d'étude vis à vis du site NATURA 2000. Cette analyse repose notamment sur l'état initial écologique de l'aire d'étude présenté précédemment.

5.4.1 LES HABITATS DE LA ZSC « CORNICHERS DE LA RIVIERA »

Habitats inscrits au FSD	Code EUR	Nombre de sites NATURA 2000 où l'habitat est présent (Source : INPN)	Couverture (% de la ZSC)	Localisation par rapport au site d'étude	Représentativité du site d'étude par rapport à la ZSC
Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium</i> spp. endémiques	1240	28	8 (0,5 %)	Absence	-
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	3140	213	0,01 (< 0.01%)	Absence	-
Fourrés thermoméditerranéens et précésertiques	5330	13	57 (3,54 %)	Absence	-
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	6210	21	30 (1,86 %)	Absence	-
Parcours substeppeux de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea	6220	111	58 (3,6 %)	Présence de l'habitat, en faibles surfaces, au niveau du centre-ouest de l'aire d'étude.	Faiblement représentatif
Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)	7220	179	0,3 (0,02 %)	Absence	-
Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	8130	169	2,3 (0,14 %)	Absence	-
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	294	52 (3,23 %)	Absence	-
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	252	0 (< 0.01%)	Absence	-
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0	96	2,5 (0,15 %)	Absence	-
Forêts à <i>Olea</i> et <i>Ceratonia</i>	9320	21	28 (1,74 %)	Présence de nombreux fragments localisés dans la partie nord-est du site.	Faiblement représentatif
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	9340	135	187 (11,62 %)	Absence	-

Habitats inscrits au FSD	Code EUR	Nombre de sites NATURA 2000 où l'habitat est présent (Source : INPN)	Couverture (% de la ZSC)	Localisation par rapport au site d'étude	Représentativité du site d'étude par rapport à la ZSC
Pinédes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	9540	43	157 (9,76 %)	Présent uniquement au sud de l'aire d'étude, sur le bas du versant. Habitat typique mais limité à une faible surface.	Faiblement représentatif

Tableau 5 : Représentativité des habitats d'intérêt communautaire sur l'aire d'étude vis à vis du site NATURA 2000 considéré (NB : en gras* = habitat prioritaire)

5.4.2 LES ESPÈCES DE LA ZSC « CORNICHES DE LA RIVIERA »

Espèces inscrites au FSD	Nombre de sites Natura 2000 où l'espèce est présente (Source : INPN)	Statut dans la ZSC				Effectifs dans la ZSC (Source : FSD)	Protection (Annexes II et/ou IV de la Directive Habitats)	Milieux fréquentés dans la ZSC	Localisation et statut sur l'aire d'étude et à sa proximité	Importance de l'aire d'étude par rapport à la ZSC
		Résidente	Nicheuse	Hivernante	Étape migratoire					
Plantes										
Nivéole de Nice <i>Acis nicaeensis</i>	3					Commune			Absente	Aucune
Invertébrés										
Damier de la succise <i>Euphydryas aurinia</i>	314					Commune			Absente	Aucune
Écaille chinée <i>Euplagia quadripunctaria*</i>	248					Rare			Absente	Aucune
Grand Capricorne <i>Cerambyx cerdo</i>	243					Rare			Absente	Aucune
Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	423					Rare			Absente	Aucune
Laineuse du prunellier <i>Eriogaster catax</i>	52					Très rare			Absente	Aucune

Espèces inscrites au FSD	Nombre de sites Natura 2000 où l'espèce est présente (Source : INPN)	Statut dans la ZSC				Effectifs dans la ZSC (Source : FSD)	Protection (Annexes II et/ou IV de la Directive Habitats)	Milieux fréquentés dans la ZSC	Localisation et statut sur l'aire d'étude et à sa proximité	Importance de l'aire d'étude par rapport à la ZSC
		Résidente	Nicheuse	Hivernante	Étape migratoire					
Noctuelle du peucedan <i>Gortyna borellii lunata</i>	6					Très rare	II et IV		Absente	Aucune
Amphibiens										
Spélérpès de Strinati <i>Speleomantes strinati</i>	16					Présent	II et IV		Présent en petit nombre dans le ruisseau situé au sud de l'aire d'étude	Faible La zone projet ne représente qu'un très faible surfaçage et des effectifs réduits à l'échelle de tout le site Natura 2000
Reptiles										
<i>Phyllodactyle d'Europe</i> <i>Euleptes europaea</i>	26					présent	II et IV		Absente	Aucune
Mammifères										
Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	411					Très rare	II et IV		Absente	Aucune
Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	236					Rare	II et IV		Absente	Aucune
Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	342					Très rare	II et IV		Absente	Aucune
Petit Murin <i>Myotis blythii</i>	191					Très rare	II et IV		Absente	Aucune
Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	473					Très rare	II et IV		Absente	Aucune

Espèces inscrites au FSD	Nombre de sites Natura 2000 où l'espèce est présente (Source : INPN)	Statut dans la ZSC			Effectifs dans la ZSC (Source : FSD)	Protection (Annexes II et/ou IV de la Directive Habitats)	Milieux fréquentés dans la ZSC	Localisation et statut sur l'aire d'étude et à sa proximité	Importance de l'aire d'étude par rapport à la ZSC
		Résidente	Nicheuse	Hivernante					
Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	5548				Très rare	II et IV		Absente	Aucune
Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	569				Rare	II et IV	Essentiellement le patrimoine bâti (individus isolés en hibernation ou transit)	L'espèce est présente en gîte de transit dans l'une des anciennes maisons abandonnées (3 individus au maximum)	L'aire d'étude représente une importance relativement minime vis-à-vis de la grandeur du site N2000. De plus, ce secteur du site N2000 est particulièrement soumis à urbanisation contrairement au parties plus au nord composées de falaises calcaires naturelles et habitats forestiers conservés. Néanmoins, l'un des quatre gîtes localisés au sein de ce site Natura2000, est inclus dans l'aire d'étude. Aussi, il convient de signaler la fréquentation particulièrement irrégulière durant la période des inventaires (2012-2015). En effet, au cours des trois dernières années aucun nouvel individu n'y a été observé, confirmant le caractère secondaire et transitoire de ce gîte.
Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	537				Rare	II et IV		Absente	Aucune
Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	537				Très rare	II et IV		Absente	Aucune

Tableau 6 : Représentativité des espèces sur l'aire d'étude vis à vis du site NATURA 2000 considéré

NB : en gras* = espèce prioritaire

6. EVALUATION DES ATTEINTES DU PROJET SUR LES HABITATS ET LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

6.1. NATURE DES ATTEINTES

Les effets du projet sur la conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire sont évalués en termes d'atteintes directes et indirectes, temporaires et permanentes. Les atteintes sont comprises comme des effets négatifs susceptibles de porter atteinte à l'état de conservation des espèces ou de remettre en cause la réalisation des objectifs de conservation définis dans le DOCOB. Elles peuvent être liées à la phase des travaux ou à la phase d'exploitation.

D'une façon générale, plusieurs types d'atteintes peuvent être envisagés pour un projet d'aménagement en zone NATURA 2000 ou à proximité. On peut citer :

Pour les habitats :

l'altération ou la destruction d'habitat occupant l'emprise du chantier (lors des travaux de défrichage puis de terrassement) et des aménagements annexes (zones de circulation, de dépôts de matériaux et d'engins, ...)

Pour les espèces faunistiques :

la destruction des œufs, larves ou jeunes individus peu mobiles sur l'emprise du chantier (passage des engins...) et des aménagements annexes (zones de circulation, de dépôts...);

la destruction des habitats indispensables à la présence des espèces communautaires notamment pour les espèces à faible mobilité ou celles dépendant d'un habitat en période névralgique

l'altération ou la destruction des habitats d'alimentation des espèces ;

le dérangement (au sens de « perturbation ») des espèces : le chantier peut perturber le comportement des espèces, par exemple en les faisant fuir des zones refuges. Cette atteinte sera d'autant plus grave qu'elle durera, qu'elle affectera des espèces sensibles et qu'elle interviendra à des phases clés de la biologie d'une espèce (cas de la reproduction ou des sites d'hibernation par exemple). Le dérangement occasionné par un projet est pris en compte lorsque la perturbation est jugée (dire d'experts et retour d'expériences) suffisamment importante pour modifier les comportements biologiques et la reproduction des espèces ;

l'atteinte aux fonctionnalités écologiques : la fonctionnalité est définie comme l'ensemble des fonctions écologiques nécessaires à la permanence des composantes d'un écosystème ou d'un habitat, qu'elles soient abiotiques (édaphiques, microclimatiques), ou biotiques (proies, plantes-hôtes, mycorhizes...). Dans le cas présent du projet, cela intéresse la consommation d'habitats qui peut nuire à l'accomplissement de tout ou partie du cycle biologique des espèces.



Figure 10 : Confrontation des enjeux communautaires avec le projet

6.2. ATTEINTES DU PROJET SUR LES HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Les tableaux suivants indiquent les atteintes directes et indirectes, permanentes ou temporaires, qui affectent les habitats naturels et semi-naturels justifiant la désignation du site NATURA 2000 présents dans la zone d'étude (ZSC « Corniches de la Riviera »).

Habitat concerné		9320 - Forêts à <i>Olea</i> et <i>Ceratonia</i>
Représentativité de l'habitat à l'échelle nationale		Bois thermo-méditerranéen dont la répartition française est extrêmement restreinte, cet habitat ne se retrouve que ponctuellement sur la frange littorale du Var et des Alpes-Maritimes.
Importance de la ZSC pour l'habitat par rapport au réseau NATURA 2000		Peu importante (< 2%)
Evaluation du site NATURA 2000	Superficie de l'habitat sur la ZSC	28 ha (1,74 % de la ZSC)
	Etat de conservation	Bon
Evaluation de la zone d'étude par rapport à la ZSC		La zone d'emprise du projet concerne une très faible surface d'habitat fragmentaire par rapport à la ZSC.
Importance de l'aire d'étude par rapport à la ZSC		Faible
Résilience de l'habitat à une perturbation		Faible résilience face aux modifications du milieu (déstructuration des sols notamment)

Atteinte(s) à l'habitat	Atteinte
Nature de l'atteinte	Destruction d'habitat
Description de l'atteinte	Les travaux de terrassement entraîne la suppression biotope et de la végétation associée
Type d'atteinte	Directe
Durée de l'atteinte	Permanente
Portée de l'atteinte	Locale
Superficie impactée / Superficie totale la ZSC	Moins de 0,1 %
Niveau global d'atteinte à la conservation de l'habitat	Négligeable
Effet(s) cumulatif(s)	Non
Nécessité de mesures	Non

Tableau 7 : Evaluation des incidences du projet sur l'habitat 9320

Habitat concerné		9450 - Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques
Représentativité de l'habitat à l'échelle nationale		Pinèdes endémiques spontanées dont l'aire d'occurrence se limite aux territoires littoraux des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes.
Importance de la ZSC pour l'habitat par rapport au réseau NATURA 2000		Peu importante (< 2%)
Evaluation du site NATURA 2000	Superficie de l'habitat sur la ZSC	157 ha (9,76% de la ZSC)
	Etat de conservation	Bon
Evaluation de la zone d'étude par rapport à la ZSC		La zone d'emprise du projet concerne une très faible surface d'habitat par rapport à la ZSC.
Importance de l'aire d'étude par rapport à la ZSC		Faible
Résilience de l'habitat à une perturbation		Variable selon le type de perturbation, bonne résilience face aux incendies peu fréquents, mauvaise sur les friches

Atteinte(s) à l'habitat	Atteinte 1	Atteinte 2
Nature de l'atteinte	Destruction de l'habitat	Altération de la fonctionnalité
Description de l'atteinte	L'aménagement du site risque de défricher et de terrasser la parcelle concernée pour les besoins du projet.	Perte du rôle d'écran face aux glissements de terrains et à la pollution du ruisseau.
Type d'atteinte	Directe	Indirecte
Durée de l'atteinte	Permanente	Permanente
Portée de l'atteinte	Locale	
Superficie impactée / Superficie totale la ZSC	Moins de 0,1 %	
Niveau global d'atteinte à la conservation de l'habitat	Négligeable	
Effet(s) cumulatif(s)	Non	
Nécessité de mesures	Non	

Tableau 8 : Evaluation des incidences du projet sur l'habitat 9540

Habitat concerné		6220* - Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea
Représentativité de l'habitat à l'échelle nationale		Habitat naturel retrouvé de manière éparse sous des conditions climatiques propres aux étages thermo et méso-méditerranéen.
Importance de la ZSC pour l'habitat par rapport au réseau NATURA 2000		Peu importante (< 2%)
Evaluation du site NATURA 2000	Superficie de l'habitat sur la ZSC	58 ha (3,60 % de la ZSC)
	Etat de conservation	Bon
Evaluation de la zone d'étude par rapport à la ZSC		La zone d'emprise du projet concerne une très faible surface d'habitat fragmentaire par rapport à la ZSC.
Importance de l'aire d'étude par rapport à la ZSC		Faible
Résilience de l'habitat à une perturbation		Faible résilience face aux modifications du milieu (déstructuration des sols notamment).

Atteinte(s) à l'habitat	Atteinte
Nature de l'atteinte	Destruction d'habitat
Description de l'atteinte	Les travaux de terrassement entraîne la suppression biotope et de la végétation associée
Type d'atteinte	Directe
Durée de l'atteinte	Permanente
Portée de l'atteinte	Locale
Superficie impactée / Superficie totale la ZSC	Moins de 0,1 %
Niveau global d'atteinte à la conservation de l'habitat	Négligeable
Effet(s) cumulatif(s)	Non
Nécessité de mesures	Non

Tableau 9 : Evaluation des incidences du projet sur l'habitat 6220*

6.3. ATTEINTES DU PROJET SUR LES ESPÈCES DE LA ZSC

6.3.1 LES PLANTES

Aucune espèce de l'annexe II de la Directive Habitat n'a été recensée dans l'aire d'étude. A ce titre, aucune incidence n'est attendue pour ce groupe.

6.3.2 LES INVERTÉBRÉS

Seule l'Écaille chinée est avérée au sein de l'aire d'étude. Toutefois, cette espèce ubiquiste et nullement menacée, inscrite à l'Annexe II de la Directive « Habitats » par erreur ne fera pas l'objet de l'évaluation. Aucune incidence n'est donc attendue sur ce groupe.

6.3.3 LES REPTILES

Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été recensée dans la zone d'étude. Aucune incidence n'est donc attendue sur ce groupe.

6.3.4 LES AMPHIBIENS

Une seule espèce de l'annexe II de la Directive Habitats est présente dans l'aire d'étude et en partie dans la zone concernée par le projet.

Espèces concernées		Spéléropès de Strinati
Représentativité de l'espèce à l'échelle nationale		En France, l'espèce n'est présente que dans le département des Alpes-Maritimes et dans la zone de contact avec les Alpes de Haute-Provence
Nombre de sites NATURA 2000 où l'espèce est présente (Source : INPN)		16
Importance de la ZSC pour l'espèce par rapport au réseau NATURA 2000		Faible
Evaluation du site NATURA 2000 (Source : FSD ZSC FR9301535)	Population	Moins de 10 individus sont estimés
	Conservation	Menacée : le ruisseau en lui-même est en progressivement envahi par la végétation et seule une partie aval du ruisseau (aux berges maçonnées) apparaît favorable à l'espèce. Les abords du ruisseau sont progressivement altérés par les aménagements anthropiques (parking, habitations, ...)
	Isolement	Inconnu. Le vallon de St-Roman apparaît comme une enclave naturelle dans un contexte urbain mais des connexions sont possibles au nord avec des entités plus naturelles.
Evaluation de l'aire d'étude par rapport à la ZSC	Représentativité de l'espèce	2 individus contactés
	Statut biologique de l'espèce	Reproduction probable mais non avérée
Représentativité de l'aire d'étude par rapport à la ZSC		Faible
Résilience de l'espèce à une perturbation		Bonne si ces habitats restent favorables (y compris des ouvrages humains)

Atteintes à l'espèce	Atteinte 1	Atteinte 2
Nature de l'atteinte	Destruction individus	Destruction / altération d'habitat fonctionnel
Description de l'atteinte	L'évacuation des eaux vers le ruisseau demande à construire un ouvrage projet ne devrait avoir aucune emprise sur le ruisseau et ses abords immédiats.	La construction d'une voirie pour la circulation des usagers au sud de l'ensemble immobilier nécessitera de conforter la voie. Cette phase des travaux aura pour effet d'empiéter sur un habitat fonctionnel secondaire de l'espèce qui fonctionne aujourd'hui comme une zone tampon
Type d'atteinte		Direct
Durée de l'atteinte		Permanente
Portée de l'atteinte		Locale
Nombre d'individus impactés / Population totale sur le site	Aucune individu ne serait touché mais quelques dizaines de mètres carrés de cet habitat fonctionnel secondaire serait perdu	
Niveau global d'atteinte avant mesure à la conservation de l'espèce	Nul	Faible
Effet(s) cumulatif(s)	Non	
Nécessité de mesures	Oui L'espèce peut se maintenir dans des contextes anthropisés à condition que son habitat minimal soit conservé. Ici pas d'atteinte directe sur cet habitat mais des incidences indirectes demandent la mise en place d'une action de création de milieux favorables	

Tableau 10 : Evaluation des atteintes sur le Spéléropès de Strinati

6.3.5 LES CHIROPTÈRES

La présence du Grand Rhinolophe dans un gîte de transit qui doit être détruit par le projet commande d'évaluer précisément les incidences sur les effectifs du site Natura 2000.

Espèces concernées		Grand rhinolophe
Représentativité de l'espèce à l'échelle nationale		En France, l'espèce est présente dans toutes les régions mais les populations les plus importantes se concentrent le long de la façade atlantique
Nombre de sites NATURA 2000 où l'espèce est présente (Source : INPN)		424
Importance de la ZSC pour l'espèce par rapport au réseau NATURA 2000		Faible (seulement 10 individus sont concernés par ce site N2000)
Evaluation du site NATURA 2000 (Source : FSD ZSC FR9301535)	Population	30% des effectifs du site Natura 2000 est concerné par l'aire d'étude (gîte de transit accueillant 3 individus au maximum)
	Conservation	Mauvaise : la raréfaction des gîtes exploitables, la pollution lumineuse, la fragmentation du territoire, la baisse des ressources alimentaires et surtout la perte constante d'habitats de chasse sont les causes de cet état de conservation
	Isolement	Non isolée (d'importants noyaux de population sont installés sur les premiers piémonts alpins)
Evaluation de l'aire d'étude par rapport à la ZSC	Représentativité de l'espèce	Contacté en gîte de transit uniquement (3 individus au maximum). Toutefois cette espèce n'a pas été recontactée lors des trois dernières années de suivi (aucune nouvelle trace de présence (guano, salissure))
	Statut biologique de l'espèce	Gîte de transit secondaire, fréquenté en 2012 mais l'espèce n'a pas été recontactée (directement ou indirectement) depuis.
Représentativité de l'aire d'étude par rapport à la ZSC		Modéré
Résilience de l'espèce à une perturbation		Mauvaise (gîte et modification de ses territoires de vol)

Atteintes à l'espèce	Atteinte 1	Atteinte 2	Atteinte 3
Nature de l'atteinte	Destruction individus	Destruction / altération d'habitat fonctionnel	Destruction d'un gîte de transit
Description de l'atteinte	Au regard des emprises projet, la voirie centrale intersecte directement un gîte de transit. En fonction de la période et des méthodes d'intervention, le ou les individus potentiellement présents au moment des travaux peuvent être directement détruits par les engins de chantiers.	Les habitats périphériques aux gîtes seront directement détruits par les emprises projet liées aux travaux et à l'emplacement des futurs logements (incluant parking et chemin d'accès). De plus, ce type d'aménagement impliquera inévitablement une augmentation de la pollution lumineuse, sonore ainsi que la fréquentation humaine. L'ensemble de ces éléments viendront se greffer à un contexte local déjà très défavorable à l'espèce (importante anthropisation de l'environnement immédiat).	Le projet détruira une ancienne cave ouverte dans laquelle un individu a été trouvé mort. Compte de l'absence de nouveaux contacts sur les 3 années suivantes, il doit être considéré comme gîte de transit occasionnel. A ce titre, il n'a pas la même importance qu'un gîte d'hibernation, de mise-bas ou de swarming. Par ailleurs, les effectifs considérés sont très faibles et la qualité de ce gîte très mauvaise (très facile d'accès car sans porte). Notons que pour cette utilisation très sporadique, d'autres bâtis sont encore disponibles dans le vallon
Type d'atteinte	Direct	Directe et indirecte	Directe et indirecte
Durée de l'atteinte	Permanente	Permanente	Permanente
Portée de l'atteinte	Locale	Locale	Locale
Nombre	1 individu avéré. 3 individus max estimés / 10 individus pour la population totale		

d'individus impactés / Population totale sur le site			
Niveau global d'atteinte avant mesure à la conservation de l'espèce	Modéré	Faible	Négligeable
Effet(s) cumulatif(s)	Non		Non
Nécessité de mesures	Oui L'incidence est globalement modérée car le site ne semble plus occupé depuis plusieurs années		Non

Tableau 11 : Evaluation des atteintes sur le Grand rhinolophe

6.4. LES INCIDENCES CUMULATIVES

En droit français, les incidences cumulatives, en application de l'article L. 414-4 du Code de l'Environnement, chapitre IV, section I, ne concernent que les projets et programmes portés par le même maître d'ouvrage. Or la Directive « Habitats-Faune-Flore » ne fait pas mention de cette nuance.

Dans ce document, la liste des projets présents dans un périmètre géographique pertinent à prendre éventuellement en compte au titre des incidences cumulées est récupérée sur le site de la DREAL PACA. Ils intéressent essentiellement les projets qui ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R. 214-6 sur les mêmes sites Natura 2000 et sur lesquels les services de l'Autorité Environnementale se sont prononcés.

Au regard de la localisation du projet d'aménagement urbain d'une partie du vallon de St-Roman, le tableau ci-dessous liste les projets référencés sur le site de la DREAL PACA (<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/avis-de-l-autorite-r1204.html>) ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en 2012 et 2015 sur les communes de Roquebrune Cap Martin, Gorbio, Beausoleil, Saint Agnès et la Turbie ;

Projets ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité environnementale Porteur du projet Commune(s) concernée(s)	Référence de l'avis et date d'émission	Etude(s) réglementaire(s) réalisée(s) et conclusion		Incidences cumulatives
		Disponibilité	Réalisée par	
Défrichement du lotissement du Haut Careï – MOA : Commune de Menton	PC 013 051 13 E0046 – - 2014-07-31 -	Evaluation des incidences Natura 2000 Document interne à l'étude d'impact Les principaux enjeux sur le site d'étude sont : - Présence de poissons d'intérêt communautaire		Aucunes Pas d'espèces en commun

7. PROPOSITION DE MESURES DE SUPPRESSION ET DE RÉDUCTION D'ATTEINTES

7.1. TYPOLOGIE DES MESURES

Les mesures de suppression

La suppression d'un impact implique parfois la modification du projet initial telle qu'un changement de site d'implantation. Certaines mesures très simples peuvent supprimer totalement un impact comme, par exemple, le choix d'une saison particulière pour l'exécution des travaux.

Les mesures de réduction

Lorsque la suppression n'est pas possible pour des raisons techniques ou économiques, on recherche au plus possible la réduction des atteintes. Il s'agit généralement de mesures de précaution pendant la phase de travaux (limitation de l'emprise, planification et suivi de chantier ...) ou de mesures de restauration du milieu ou de certaines de ses fonctionnalités écologiques (revégétalisation, passage à faune...).

Les mesures d'accompagnement

Les mesures d'accompagnement visent à insérer au mieux le projet dans l'environnement, en tenant compte par exemple du contexte local et des possibilités offertes pour agir en faveur de l'environnement.

7.2. PROPOSITIONS DE MESURES

7.2.1 LES MESURES DE SUPPRESSION / ÉVITEMENT

Une étude approfondie du parti d'aménagement a été effectuée par le cabinet d'architectes ABC afin de prendre en compte la présence d'enjeux biologiques, notamment le gîte à Grand Rhinolophe. En raison de caractéristiques techniques tenant compte d'une topographie très contraignante et d'impératifs d'accessibilité pour les pompiers, il a été très difficile de modifier le parti initial. Toutefois, un effort a pu être consenti pour éviter une station de Caroubier mais pas pour le gîte de transit à Grand Rhinolophe. Pour ce dernier, la cave en question ne semble plus occupée depuis plusieurs années et la progression de l'urbanisation dans le vallon de St-Roman ne plaide pas en faveur d'une occupation plus régulière.

Un panel de mesures de réduction a donc été élaboré et validé avec le maître d'ouvrage afin de limiter les incidences attendues.

Dans le cadre de cette évaluation des incidences, seules les mesures liées aux espèces communautaires ont été intégrées. D'autres mesures concernant d'autres espèces à enjeux ont été développées dans le cadre du volet naturel de l'étude d'impact.

7.2.2 LES MESURES DE RÉDUCTION

Mesure R1 : L'adaptation des modalités du chantier aux abords des zones à enjeux biologiques

Contexte et objectifs de la mesure	<p>L'aménagement d'une partie du vallon de St-Roman s'insère dans une poche naturelle comptant des habitats et quelques espèces caractéristiques de l'étage thermo-méditerranéen des Alpes-Maritimes.</p> <p>La prise en compte de ces enjeux au droit immédiat de la zone chantier commande de mettre en place une matérialisation des espaces à éviter lors des travaux.</p> <p>Cette mesure vise à optimiser les emprises nécessaires à la phase travaux en identifiant toutes les zones à enjeux afin d'éviter tout débordement intempestif sur ces espaces.</p>
Modalité technique	La maîtrise d'ouvrage devra informer la maîtrise d'œuvre des zones à enjeux et les entreprises